



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'EGALITE.

Arrêté de Police N°78/2023 (ST) du 07 novembre 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la demande écrite formulée par Madame AMADEI Corinne d'occuper le domaine Public rue de l'Egalité angle du N° 22 de la rue Marc Lanvin à Guesnain dans le but d'acheminer des matériaux pour la réalisation de travaux dans sa propriété,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers

ARRETE

- ARTICLE 1** Madame AMADEI Corinne est autorisée à occuper et à stocker des matériaux sur le domaine Public de manière provisoire devant son habitation rue de l'Egalité angle du N° 22 de la rue Marc Lanvin à GUESNAIN le vendredi 10 novembre 2023.
- ARTICLE 2** Pendant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier et la circulation sera perturbée.
- ARTICLE 3** Afin d'assurer la sécurité des usagers, une déviation pour les piétons sera mise en place sur le trottoir d'en face.
- ARTICLE 4** Madame AMADEI Corinne veillera à laisser les lieux en parfait état de propreté après la réalisation des travaux.
- ARTICLE 5** Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.
- ARTICLE 6** Madame AMADEI Corinne domiciliée au 22, rue Marc Lanvin 59280 Guesnain
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, chef de District de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

Fait à GUESNAIN, le 07 Novembre
2023

Le Maire,
Maryline LUCAS

